

POLE SPORT
Service COMPETITION
AD / IG
01 44 30 28 66

Paris, le 7 avril 2025

ASA DU BERRY
70 RUE RAOUL ADAM
36000 CHATEAUX

M. Le Président

OBJET : Rallycross de Châteauroux Saint Maur

DATES : 20 au 22 juin 2025

Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, le pré-règlement de l'épreuve citée en objet qui a été enregistrée par notre service en date du :

lundi 7 avril 2025

sous le permis d'organisation FFSA numéro :

287

Ce numéro devra obligatoirement figurer d'une façon très apparente sur les exemplaires du règlement définitif que vous voudrez bien nous faire parvenir en deux exemplaires dans les délais prévus à l'article IB des prescriptions générales.

Il ne sera valable que sous réserve d'apporter les éventuelles modifications indiquées ci-dessous, à l'exclusion de toute autre. En outre, aucun changement ne peut être apporté à un règlement enregistré par la FFSA hormis dans les cas prévus par le Code Sportif International.

Les règlements publiés sur les sites doivent être ceux qui ont obtenu le permis d'organisation, strictement conformes à celui-ci.

NOTA 1 : La validité de ce permis est strictement subordonnée :

- à l'obtention des autorisations administratives nécessaires auprès des autorités compétentes,
- pour les épreuves qui se déroulent sur des circuits permanents ou non permanents, à la délivrance, pour ces derniers, du numéro de classement (ex agrément) FFSA et de l'homologation préfectorale ou ministérielle en cours de validité (pour les circuits non permanents, l'autorisation préfectorale vaut homologation du circuit non permanent sur lequel se déroule la manifestation pour la seule durée de celle-ci – article R.331-37 du code du sport),



- à la possession, pour tous les officiels, d'une licence en cours de validité, correspondante à la fonction mentionnée sur le règlement.

NOTA 2 : Ce permis d'organisation vous est délivré dans les conditions prévues à l'article 3 du Code Sportif International, dès lors que votre épreuve répond aux critères prévus au règlement particulier type de la réglementation sportive de la discipline concernée.

Nous vous remettons, ci-joint, les formulaires de rapport de clôture qui devront nous **parvenir au plus tard 15 jours après l'épreuve, dûment remplis et signés** par les officiels concernés.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos meilleures salutations.



Agnès DELARUE
Responsable Service Compétition

Copie Ligue du Sport Automobile Centre - Val de Loire

^[1]Rappels particuliers :

L'organisateur de la manifestation doit veiller à ce que son circuit soit conforme en tout point avec les Règles Techniques et de Sécurité des Circuits Tout Terrain (disponibles auprès du Pôle Sport de la FFSA et en téléchargement sur le site ffsa.org), et ce pendant toute la durée de son classement.

A cet effet, il est fait un rappel particulier sur les dispositions de l'article IIA-3 des RTS :
«Les talus étant sujets à des évolutions fréquentes, notamment en raison des conditions climatiques (pluie, vent, neige,...), il est précisé que leur pente ne fait pas l'objet d'une vérification dans le cadre de la visite d'inspection. Aussi, en application des dispositions du code du sport, la conformité des pentes demeure sous la responsabilité de l'organisateur technique (dans le cadre d'une manifestation sportive) et/ou du gestionnaire du circuit qui devront s'assurer, avant chaque utilisation, qu'elles répondent aux caractéristiques minimales imposées par les présentes RTS. »

L'organisateur technique devra présenter, à l'autorité qui a délivré l'autorisation, le jour de la manifestation une attestation écrite précisant que toutes les prescriptions mentionnées dans l'autorisation ont été respectées (Article R331-27 du code du Sport).



REGLEMENT PARTICULIER

RALLYCROSS DE CHÂTEAUROUX / SAINT-MAUR

20 / 21 / 22 JUIN 2025

*Les articles non repris dans le règlement particulier de cette compétition sont conformes à la réglementation générale Rallycross en vigueur.
(Seules les informations mentionnées aux articles 1 à 11 doivent être renseignées. Toute autre information sera annexée au présent règlement.)*

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Du Berry et Écurie Terre du Berry organisent les 20/21/22 Juin 2025 avec le concours de la Ligue du Sport Automobile Centre Val de Loire, la Région Centre Val de Loire, le Conseil Départemental de l'Indre, Châteauroux Métropole, la Ville de Saint-Maur, la Préfecture de l'Indre, une compétition automobile Nationale ouverte aux étrangers de Rallycross intitulée :

23^{ème} Rallycross de CHÂTEAUROUX / SAINT-MAUR

Le Rallycross de Châteauroux / Saint-Maur compte pour :

- Le Championnat de France de Rallycross
- La Coupe de France de Rallycross
- Le Championnat de France Junior FFSA de Rallycross
- La Coupe de France FFSA Féminine de Rallycross

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Centre Val de Loire le 31/03/2025..(date) sous le numéro LSDAC-VDL 17/2025 et par la Fédération Française du Sport Automobile sous le permis d'organisation N°287.....(numéro) en date du 7/04/2025.(date).

1.1P. OFFICIELS

La liste des officiels devra être validée par le Directeur de course désigné responsable l'épreuve. Son accord devra être joint à la demande de permis d'organiser formulée par l'organisateur à la FFSA.

(faire figurer les noms et numéros de licence)

Observateur FFSA (Désigné par la FFSA)

- BARRE Alain licence 3120

Collège des Commissaires Sportifs

Président

- LACKMAN Philippe (Délégué) licence 373878

Membres

- ISOREZ Michel licence 213608
- JOURDAIN Marie-Agnès licence 106535

Pascal JAMOIS
Race Director International
Licence n° 105157

Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs

- MOREAU Corinne licence 156037

Commissaire sportif relation direction de course

- PELOSI Arthur licence 342134

Direction de Course

Directeur de Course Responsable de l'épreuve

- JAMOIS Pascal licence 105157

Secrétaire + main courante direction de course

- FLEURY CHAUMET Nicolas licence 181088
- BOISSAY Katia licence 258061

Directeur de Course Adjoint

- MENOCHET Patrice licence 3286

Directeur de Course Adjoint chargé de la gestion des images

- POIGNANT Steven licence 144115

Pilote référent

- ANNE Olivier licence 29185

Adjoints à la Direction de Course (4 personnes minimum (Commissaires Sportifs ou Directeurs de Course). La répartition des postes sera à la discrétion du Directeur de Course)

- FRALIN Michel licence 2149
- CHEVEREAU Michel licence 2543
- BAUCOUR Pascal licence 224228
- GUERIN Joël licence 3984
- TATIN Jean-Michel licence 6575

Adjoint au Directeur de course chargé de la publicité sur les voitures

- BAUCOUR Pascal licence 224228

Juge de Faits

- CHEVALIER Guy licence

Chargés des relations avec les concurrents (3 personnes)

- FROGER Christ licence 6578
- FRETTE Régis licence 235827
- BEAU Cécile licence 172903
- DUMAS Jean-Claude licence 19186

Responsable Pré – grille

- HERLIN Patrick licence 9316
- GROSEILLIER Flavien licence 331631

Commissaire Technique Responsable. Délégué FFSA (Désigné par la FFSA)

- PERYCHOU Jean Marc licence 21124

Commissaire Technique Adjoint (Désigné par la FFSA)

- RETO Jérôme licence 204310

Commissaires Techniques (4 personnes)

- BOISSAY Pascal licence 6464
- AUBLE Jean-Louis licence 4592
- BOUQUET Jean licence 3387
- LAUDAT Pierre licence 307664
- LAUDAT Patricia licence 357650 (stagiaire)
- TOURLOURAT Michel licence 8826
- DUROUR Hervé licence 49716

Pascal JAMOIS
Race Director International
Licence n° 105157

Responsable de la mise en place des moyens de secours et de la Sécurité

- GUERIN Joël licence 3984

Responsable de la remise en état du terrain

- BIONNIER Daniel licence 6305

Médecin Chef Urgentiste

- Dr MOREAU Émilie

Médecin Urgentiste

- Dr RIBEIRO Tatiana

Responsable Classement informatique

- HEBERT Franck licence 7838

Responsable du chronométrage (Chrono B)

- FOURNET Hervé licence 204746

Chronométreur :

- NAUROY Philippe licence 163037
- RIOU Lydie licence 162352
- PISTON Annie licence 3790

Responsable des vérifications administratives des engagements annuels et occasionnels

- LEDORMEUR Martine licence 219736

Responsable Drone

- BOUTTIN Christophe

Promoteur

- POTTIER Francis Rallycross France

Responsable Championnat Junior et Coupe Féminines

- MOREAU Matthieu licence 170275

Assistante Coordinatrice

- DELAUNAY Olympe licence 297033

Responsable Presse

- ANNE Mathieu licence 223393

Responsable Salle de Presse

- COLIN Angélique licence 24415

Secrétaire de l'épreuve

- BIONNIER Daniel daniel.bionnier.etb@orange.fr tel : 06.73.85.59.31

Responsable du Paddock

- COLIN Christophe licence 249707 tel : 06.51.81.73.88 christophecolin54@gmail.com

Responsable des Commissaires

- PLOTON Valentin licence 260387 tel : 06.45.33.12.25 valentinpf36@gmail.com

Responsable des Dépannages

- LOURDEL Ghyslain licence 319131

Responsable zone départ, électricité de la zone Direction de Course et Départ

- RAVINEAU Daniel licence 44517 tel : 06.77.59.44.23

L'organisateur administratif est : ASA DU BERRY.

L'organisateur technique est : ECURIE TERRE DU BERRY.

Pascal JAMOIS
Race Director International
Licence n° 105157

1.2P. HORAIRES

Parution du règlement	A réception du N° de permis d'organiser
Clôture des engagements	11/06/25

Les pilotes à participation occasionnelle devront satisfaire aux vérifications administratives et techniques le vendredi 20 juin 2025 de 16h00 à 18h00 sous la structure Rallycross France.

ARTICLE 3. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

3.1.1P. Pilotes engagés à l'année

Pour la procédure d'engagement à l'année, se reporter à l'article 3.1.1 PILOTES ENGAGES A L'ANNEE de la réglementation des Championnats et Coupes de France de Rallycross.

En cas de non-participation, il appartient au pilote d'annuler par écrit son engagement auprès de *Martine LEDORMEUR* mail : martine.ledormeur@free.fr tel : 06.85.10.19.01 au plus tard le mercredi 11 juin 2024.

3.1.2P. Pour les pilotes occasionnels

Les pilotes qui souhaitent s'engager occasionnellement à une compétition pourront le faire en téléchargeant le bulletin d'engagement sur le site de l'opérateur www.rallycrossfrance.com.

Ils devront, après l'avoir convenablement rempli et y avoir joint le chèque correspondant aux droits d'engagements rédigé à l'ordre de : ECURIE TERRE DU BERRY l'adresser à la personne désignée par l'opérateur.

La date limite d'engagement pour les pilotes à participation occasionnelle est fixée au mercredi 11 juin 2025 à minuit, cachet de la poste faisant foi.

Le montant des droits d'engagement pour les pilotes à participation occasionnelle est fixé à :

- 550 € pour les pilotes des Championnats de France
- 460 € pour les pilotes du Championnat de France Junior et des Coupes de France

En cas de non-participation, il appartient au pilote d'annuler par écrit son engagement auprès de *Martine LEDORMEUR* mail : martine.ledormeur@free.fr tel : 06.85.10.19.01 au plus tard le samedi 14 juin 2025.

Le nombre maximum de partants admis aux essais est fixé à 140, non compris les éventuelles courses de support ou promotionnelles (16 engagés maximum) et sur la base de :

- 70 partants pour les divisions des Championnats de France
- 70 partants pour les divisions des Coupes de France

Pour figurer sur la liste des engagés, toute demande d'engagement devra être remplie complètement, sans omission ou fausse déclaration et ne sera prise en compte que si elle est accompagnée des droits d'engagement et du plan détaillé de la structure (vue de dessus) avec les dimensions précises et le sens de sortie du ou des véhicules.

Les droits d'engagement seront doublés pour les pilotes qui n'accepteront pas la publicité de l'organisateur.

3.2P. EQUIPAGES

Une voiture ne pourra être conduite que par un seul pilote.

Les concurrents titulaires d'un Titre de Participation sont admis en Championnat de France Junior FFSA, Coupe de France féminine FFSA, Division 3 et Division 4, mais ils ne marqueront pas de point pour ces Championnat et Coupes.

3.3 Un pilote pourra s'engager en Championnat et en Coupe de France. Ainsi que dans chacune des catégories, sans pouvoir cumuler les points pour le Championnat, la Coupe de France.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Sont admises les voitures suivantes correspondant au règlement technique du Rallycross, réparties par catégorie Supercar, Super 1600, D3, D4, Junior et Féminine. Chaque catégorie courant séparément.

4.4P. NUMEROS DE COURSE

Les numéros seront mis à disposition par l'opérateur. Ils ne sont pas compris dans le prix de l'engagement.

ARTICLE 5. PUBLICITE

Publicité non conforme : refus de départ.

Le nom des publicités obligatoire et facultative sera publié par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard lors des vérifications administratives.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La compétition se déroulera sur le circuit des Tourneix Route de Luant 36250 Saint-Maur. Il est long de 875 m et la largeur est comprise entre 15 m et 15,50 m. Longueur du tour alternatif 254 m.

N° de classement FFSA du circuit : pour le tracé principal de 875 m : **36 15 24 0569 RC Nat 0875** et pour le tracé avec le tour alternatif de 950 m : **36 15 24 0569 RC Nat 0950** en date du 20/05/2024.

N° d'homologation de la Préfecture de l'Indre en date du 20/06/2024 (Validité 4 ans) (pas de numéro).

6.4P. TABLEAUX D’AFFICHAGE

Le tableau d'affichage sera situé dans un algeco au centre du paddock à côté de la maison du gardien. Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

ARTICLE 9. CLASSEMENT

Le classement officiel provisoire sera affiché au maximum 15 minutes après la fin de chaque finale. Il sera définitif 30 minutes après l'heure d'affichage, Sauf dans le cas d'une réclamation ou d'une décision du Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 10. PRIX

10.2P. PRIX

Les prix suivants seront distribués (voir Article 10 du règlement Championnats et Coupes de France de Rallycross

	CHAMPIONNAT DE FRANCE			COUPE DE FRANCE		COUPE FEMININE
	SUPERCARS	SUPER1600	JUNIOR	DIVISION 3	DIVISION 4	
1 ^{er}	950 €	850 €	600 €	650 €	650 €	300 €
2 ^{ème}	800 €	700 €	500 €	500 €	500 €	250 €
3 ^{ème}	650 €	600 €	450 €	450 €	450 €	200 €
4 ^{ème}	500 €	450 €	400 €	400 €	400 €	150 €

5 ^{ème}	450 €	400 €	350 €	300 €	300 €	100 €
------------------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

10.3P. COUPES

La cérémonie de podium avec remise de coupes aura lieu 15 minutes après la dernière Finale pour les trois premiers pilotes de chaque catégorie. Le port de la combinaison est obligatoire.

10.4P. REMISE DES PRIX

Les prix seront envoyés sous 8 jours par courrier ordinaire.

ARTICLE 11. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1P.COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste : Cinq

Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité : Deux extincteurs type ABC – 6kg poudre

Nombre de commissaires de piste, pendant l'épreuve : entre 15 et 20 commissaires (trois par poste dont un chef de poste),

11.2P.MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.2 /2.2.3 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit est équipé d'un centre médical non permanent équipé d'un lit médicalisé à proximité de la Direction de Course.

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents : Deux

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation : oui

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges : oui

ARTICLE 12. REGLES DE GESTION DU PARC CONCURRENTS

ACCES CIRCUIT – Position GPS : E-1.58768°, N-46.75864°

ATTENTION : La voie d'accès étant peu large, merci à chacun de bien se serrer sur la droite pour permettre le croisement.

Accueil Parc concurrents : COLIN Christophe : 06.51.81.73.88.

PARC CONCURRENTS :

Le parking aux camping-cars sera ouvert à partir du jeudi début après-midi et devront respecter l'espace qui sera proposé. Tous véhicules qui auront accès au paddock feront l'objet d'un contrôle et tous les occupants devront avoir le bracelet du meeting.

Ouverture du paddock :

Le paddock pourra être ouvert dès le jeudi 19 juin de 16h00 à 22h00

Le vendredi 20 juin de 7h00 à 22h00.

Le samedi 21 juin à partir de 7h00.

Pour le respect des pilotes déjà en place, le **paddock sera fermé le vendredi 20 juin à partir de 22h00 et jusqu'à 7h le samedi et le samedi 21 juin de 22h à 7h le dimanche matin.**

Il sera attribué à chaque concurrent un emplacement en fonction de la conformité du plan de structure préalablement validée – chaque M2 supplémentaire sera facturé 15,00 €.

Pour des raisons évidentes de sécurité sur les épreuves, les voitures particulières ne seront pas admises dans le parc concurrent. Néanmoins une autorisation temporaire de 30mn sera accordée le jeudi et le vendredi pendant les heures d'ouverture du paddock (voir paragraphe ci-dessus) contre caution de 250 € pour décharger éventuellement du matériel. Au-delà des 30mn la caution ne sera pas restituée.

Laisser-passer – Bracelets

Pour chaque pilote engagé à l'épreuve il sera mis au poignet de chacun des membres présent un bracelet Laisser-passer, à savoir :

- 1 bracelet « Pilote »
- 2 bracelets « Mécanicien » avec accès prégrille
- 3 bracelets Invités.

La fiche « Pilote » (en annexe complémentaire) avec les Noms Prénoms des accompagnateurs devra être retournée au plus tard le samedi 14 juin 2025 à l'adresse mail : christophecclin54@gmail.com ou ecurieterreduberry@orange.fr

Accès véhicules: Chaque concurrent ne dispose que d'un accès au parc pour 2 véhicules (structure comprise), le macaron d'accès au parc sera collé à l'intérieur du pare-brise par nos soins.

Camping-cars : Ils seront en fonction des structures validées, soit stationnés sur l'emplacement pilote, ou sur une zone dédiée à l'intérieur du paddock ou en extérieur à proximité.

Porte-voitures : Un emplacement sera réservé sur le paddock pour le stationnement des porte-voitures.

Installation structure pilote : En raison des enrobés sur l'axe principal du premier paddock, il est **INTERDIT** de planter quoi que ce soit dans le bitume, merci de prévoir des lests amovibles genre sac à eau.

Suite à la mise en place du pylône téléphonique il est interdit de planter quoi que ce soit à moins d'un mètre du grillage du circuit (réseau électrique),

Les structures doivent être alignées en fonction du traçage au sol.

ANNEXE(S) COMPLEMENTAIRE(S)

Convention entre l'organisateur administratif et l'organisateur technique.

Horaires détaillés de l'épreuve.

Arrêté d'homologation préfectorale du circuit.

Dossier de sécurité.

INFORMATIONS DIVERS

Organisation : ÉCURIE TERRE DU BERRY

BIONNIER Daniel : 06.73.85.59.31 – COLIN Christophe : 06.51.81.73.88 – BEAU Maxime : 06.71.05.45.57
– Circuit : 02.54.07.41.87.

Gardien du site, uniquement en cas d'urgence : 07.61.70.18.14

Prévention Incendie: Conformément à la réglementation en vigueur, chaque structure de pilote devra disposer de deux extincteurs de 6kg type ABC avec la norme NF EN3 visible et à portée opérationnelle (un affecté à la structure et un affecté à la voiture). Un contrôle sera effectué dans le week-end.

Prolongateurs électriques : Les prolongateurs utilisés par les concurrents pour alimenter leurs structures doivent être aux **normes NCF 15-100, type de câble H07 RN F3g2-5 en 16 Ampères** avec fiches IP44

« Les prolongateurs non conformes à cette norme seront enlevés ».

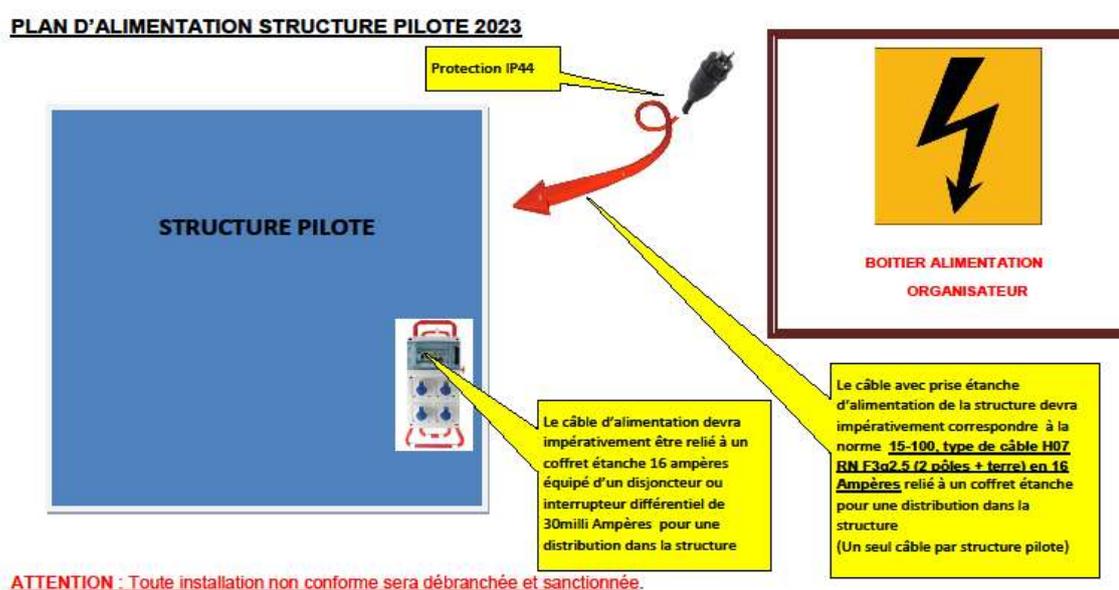
Tout branchement électrique alimentant une structure d'un concurrent et considéré comme dangereux sera débranché. Des contrôles seront effectués, le **genre multiprises est strictement interdit sur les bornes d'alimentation. Et elles seront enlevées.**

Les prolongateurs devront être déroulés en intégralité.

Une seule prise sera attribuée par pilote.

- Une structure qui n'aura pas le prolongateur aux normes se verra signalé à la Direction de Course, une pénalité financière pourra être appliquée.

Voir plan ci-dessous :



Pollution - Hygiène et Environnement

Pollution : une bâche au sol d'au moins 5m x 4m est obligatoire en dessous des voitures de course pendant toute la durée du meeting. Une pénalité pour défaut de bâche sera appliquée. Des contrôles seront effectués. Le lavage de ces bâches ne doit pas avoir lieu en fin de meeting sur le paddock. Les produits polluants ne doivent pas être laissés sur le parc pilotes, (pièces mécaniques, batteries, pneumatiques, lubrifiants, etc...) ils seront emmenés par les concurrents.

Tri des déchets*: Les déchets alimentaires seront mis en sac et déposé dans la benne prévue à cet effet. (sans les verres)

Les verres quant à eux devront être triés et déposés dans le bac à verre à côté des sanitaires.

Chaque concurrent devra laisser son emplacement propre et sans poubelle en quittant le parc après le meeting.

Les sacs devront être déposés dans les bennes prévues à cet effet et ne pas rester sur le parc concurrent¹.

*1) Ce non-respect sera susceptible d'une amende de 250,00 €

Respect de l'environnement : il est formellement **INTERDIT** de vidanger les eaux usées sur le paddock, les véhicules ne doivent pas être lavés à côté des structures et en dehors de la zone prévue à cet effet. Ce non-respect sera susceptible d'une amende de 300,00 €

Zone de prégrille : les enveloppes plastiques des pneumatiques ne doivent pas rester sur le sol mais être de retour à la structure par le ou les mécaniciens pour être mis en poubelle. Si cette infraction est constatée, il y aura demande de sanction et sera susceptible d'une amende de 200 €.

Tarif préférentiel:

Pour les billets à tarif préférentiel des pilotes (18€ x 10) un code sera attribué à chaque pilote pour l'achat de ces billets. Ce code sera transmis par l'organisateur au pilote .

Rappel aux pilotes concernant la sécurité et le respect de tous :

Circulation excessivement prudente dans le parc et l'accès à la pré-grille avec les autos de courses en raison du public – 10km/h maxi.

Les couloirs de circulation dans le parc doivent être respectés (pas de stationnement ni de dépassement des structures et hayons).

Le stationnement est interdit sur la voie d'accès entre la sortie du paddock et la pré-grille. De façon à ne pas gêner les véhicules d'intervention.

Quads, scooter et motos : circulation interdite samedi et dimanche sur espace de vie, VIP et butte spectateurs ni autour des bâtiments.

Comportement: Tout comportement impoli envers les bénévoles et membres de l'organisation fera l'objet d'une demande de sanction.

La piste de moto-cross, est interdite même à pied (respect des associations résidentes).

« La vente de pain aura lieu le samedi matin et le dimanche matin de 7h30 à 12h00 à côté de la structure RALLYCROSS FRANCE».



Echelle 1:2500
Impression du 14/03/2022 13:07

LES TOURNEIX
TRAVAUX 2020 - REFECTION PISTE
PLAN MASSE PROJETE

D.G.A. Environnement et Espace Public : Jérôme PROT
 Bureau d'Etudes Techniques : David RANJON
 TECHNICIEN :
 DESSINATEUR : Adrien Quiqueret

LE 06/07/2020
 ECHELLE : 1/1000

LEGENDE

PISTE COMPOSITE
 PISTE COMPOSITE A CHENET
 BLOC DE TONNAGE
 ZONE ENROBE ONIVERSE
 SOLEIL
 ZONE PUBLIC

TRIBLES SUPERIEUR EXISTANTE
 TRIBLES SUPERIEUR DOUBLE FACE A PIERRE
 VERTICALE A JOINTS EN COULEUR
 COULEUR EN SILEX M 1
 BARRIÈRES ANTI-COLLISION
 CHENETS EXISTANTS
 CHENETS A JOINTE
 VERTICALE ENROBE
 VERTICALE ENROBE
 VERTICALE ENROBE
 COULISSE ENROBE

Longueur Piste = 875 m
 Longueur Enroble = 316 m
 Ratio = 46 %
 Longueur Tour Joker = 254 m

PARKING

ZONE PUBLIC

ZONE PUBLIC

ZONE VIP

TOUR JOKER
254 m

PADDOCKS

PC1, PC2, PC3, PC4, PC5

PROJET TRAVERS TPE



N° Concurrent :

Division :

RALLYCROSS CHATEAUROUX / SAINT-MAUR 20/21/22 JUIN 2025

PILOTE :

NOM – Prénom :

Numéro de téléphone :

Cadre réservé à l'organisation

Mécanicien 1 : accès pré-grille

NOM – Prénom :

Numéro de téléphone :

Cadre réservé à l'organisation

Mécanicien 2 : accès pré-grille

NOM – Prénom :

Numéro de téléphone :

Cadre réservé à l'organisation

Invité 1 :

NOM – Prénom :

Numéro de téléphone :

Cadre réservé à l'organisation

invité 2 :

NOM – Prénom :

Numéro de téléphone :

Cadre réservé à l'organisation

Invité 3 :

NOM – Prénom :

Numéro de téléphone :

Cadre réservé à l'organisation

Immatriculation :

Véhicule porteur :

Véhicule « visiteur » :

Cadre réservé à l'organisation, emplacement
Parc concurrent n°:

Fiche à retourner avant le 14 juin 2025 à

rallycrossdechateauroux@gmail.com ou ecurieterreduberry@orange.fr

CETTE FICHE EST OBLIGATOIRE POUR ACCÉDER AU Paddock.